



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 13, 14, 18, 42, 51, 52, 55, 56, 112,
113 et 149 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Nécessité de lever le blocus économique, commercial
et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

Rapport du Conseil économique et social

Questions de politique macroéconomique

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence
internationale sur le financement du développement**

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Renforcement du système des Nations Unies

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

Lettre datée du 29 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration ministérielle adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à leur trentième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 22 septembre 2006 (voir annexe).



Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, au titre des points 13, 14, 18, 42, 51, 52, 55, 56, 112, 113 et 149 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Dumisani S. **Dumalo**

**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Déclaration ministérielle

1. Les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine se sont rencontrés à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 22 septembre 2006, à l'occasion de leur trentième réunion annuelle.

2. Les ministres ont souligné combien il importait de mettre en œuvre le document final du deuxième Sommet du Sud tenu à Doha (État du Qatar) du 12 au 16 juin 2005. Ils se sont engagés à mettre effectivement en œuvre le Plan d'action de Doha ainsi que les textes issus des différentes réunions et conférences de suivi organisées par le Groupe des 77 depuis le premier Sommet du Sud tenu à La Havane (Cuba) du 10 au 14 avril 2000.

3. Les ministres ont réaffirmé les textes issus de la Réunion ministérielle spéciale du Groupe des 77 et de la Chine tenue à Putrajaya (Malaisie) le 29 mai 2006, concernant les mesures visant à réformer et à renforcer l'Organisation des Nations Unies, notamment son Secrétariat, et ont rappelé la position commune qui se dégage de la Déclaration ministérielle du Groupe des 77 adoptée à la Réunion ministérielle spéciale. Les ministres ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en compte dans les résultats des négociations en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

4. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation concernant la suspension des négociations, laquelle compromet la concrétisation des promesses de développement que les pays en développement attendaient du Cycle de Doha, et demandent aux pays développés de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour surmonter l'impasse actuelle dans les négociations. Ils ont pris acte des mandats énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha, la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en date du 1^{er} août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Les ministres ont appelé à une reprise rapide des négociations de sorte à inscrire les besoins et les intérêts des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés (PMA), au cœur du Programme de travail de Doha, ce qui suppose que les négociations commerciales du Cycle de Doha soient menées à terme en temps voulu afin que les aspects du Programme de travail de Doha relatifs au développement soient pleinement mis en œuvre.

5. Les ministres ont souligné combien il importait de faciliter l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement, en particulier des PME, qui en font la demande, conformément aux critères établis par l'OMC et compte tenu de leur niveau de développement, en ayant à l'esprit le paragraphe 21 de la résolution 55/182 de l'Assemblée générale et des faits marquants ultérieurs, et ont demandé que les directives de l'OMC concernant l'adhésion des PMA soient appliquées effectivement et fidèlement.

6. Les ministres ont souligné qu'il faut d'urgence procéder à une réforme d'ensemble de l'architecture financière internationale afin que les pays en développement puissent mieux faire entendre leur voix et y participer davantage, et se sont félicités de la signature, le 14 septembre 2006 à Singapour, du mémorandum d'accord entre le Président du Groupe des 77 et le Président du Groupe des 24, tendant notamment à faire en sorte que les pays en développement puissent faire entendre leur voix dans le processus de décision à l'échelle internationale, en particulier dans les institutions financières internationales, y être représentés et y participer effectivement.

7. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement et de l'élimination de la pauvreté. À cet égard, ils ont souligné qu'il faut renforcer le Conseil économique et social et qu'il importe de mettre en œuvre ses nouvelles fonctions comme l'a prescrit le Sommet mondial de 2005. Ils ont demandé que soient rapidement menées à terme les consultations de l'Assemblée générale sur la résolution relative au renforcement du Conseil économique et social et ont souligné qu'il faut allouer des ressources additionnelles au titre de ces nouvelles fonctions.

8. Les ministres ont rappelé combien il importe d'accroître les ressources financières allouées aux fins du développement, y compris la nécessité d'atteindre l'objectif fixé de longue date consistant à consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, un allègement plus large et plus poussé de la dette des pays en développement ainsi que la poursuite des efforts visant à identifier d'autres sources de financement novatrices.

9. Les ministres ont exhorté les pays développés à faire en sorte que les organes intergouvernementaux compétents des Nations Unies soient informés des efforts qu'ils déploient en vue d'accroître le volume de l'aide publique au développement, notamment en faisant le meilleur usage possible de sources telles que le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

10. Les ministres ont accueilli favorablement la tenue de la réunion des ministres de la science et de la technologie des États membres du Groupe des 77 à Angra dos Reis, à Rio de Janeiro (Brésil) et, à cet égard, ont félicité le Gouvernement brésilien d'avoir organisé la réunion. Ils ont également accueilli favorablement la décision de lancer le Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation, conformément au mandat issu du deuxième Sommet du Sud (par. 35 du Plan d'action de Doha).

11. Les ministres se sont félicités de la tenue de la deuxième réunion d'experts du Comité d'action des matières premières à Abuja (Nigéria) du 1^{er} au 3 août 2006 et ont souligné qu'il faut prendre les mesures voulues en vue de la réalisation des sept objectifs du Comité d'action.

12. Les ministres se sont également félicités des préparatifs en cours du Forum ministériel sur la gestion des ressources en eau qui se tiendra à Muscat (Sultanat d'Oman) pendant le premier semestre de 2007, conformément au mandat issu du Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud (par. 26). Dans ce contexte, les ministres ont chaleureusement accueilli l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Sultanat d'Oman d'accueillir ce forum.

13. Les ministres ont souligné combien il importait de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action d'Almaty et, à cet égard, ont pris acte de la tenue du premier sommet des pays en développement sans littoral le 14 septembre 2006 à La Havane (Cuba).

14. Les ministres ont souligné qu'il faut mettre en œuvre, intégralement et en temps voulu, la stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés au cours de la décennie 2001-2010.

15. Les ministres ont accueilli favorablement l'offre faite par l'État du Qatar d'accueillir la première conférence de suivi chargée d'examiner la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha entre 2008 et 2009.

16. Les ministres se sont félicités de la tenue à New York, les 14 et 15 septembre 2006, du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui a permis d'examiner les aspects multiples des migrations internationales et du développement. Ils ont demandé qu'une suite appropriée soit donnée au Dialogue de haut niveau au sein du système des Nations Unies.

17. Les ministres ont rappelé à nouveau qu'il faut d'urgence renforcer davantage le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud en tant qu'organe de coordination du système des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 60/212 de l'Assemblée générale. Ils se sont félicités des efforts entrepris conjointement par le Groupe des 77 et le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud en vue de revitaliser la coopération Sud-Sud.

18. Les ministres ont accueilli favorablement le rapport du Président du Groupe des 77 sur la Chambre de commerce et d'industrie du Groupe des 77 (G-77CCI) et ont approuvé les recommandations qui y sont formulées aux paragraphes 21 et 22 (document G-77/AM(XVIII)/2006/3).

19. Les ministres ont souligné l'impérieuse nécessité de rendre opérationnel le Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire, comme ils l'ont rappelé au paragraphe 3 de la Déclaration ministérielle adoptée le 22 septembre 2005. Ils se sont félicités de l'importante contribution apportée par l'État du Qatar et des généreuses contributions fournies par l'Inde et la République populaire de Chine. Ils ont demandé au Président du Groupe des 77 d'entreprendre d'urgence des consultations en vue de soumettre au Groupe, pour examen avant la fin de 2006, le projet de modalités de fonctionnement du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire.

20. Les ministres ont accueilli chaleureusement la généreuse contribution de 1 million de dollars des États-Unis que le Gouvernement du Sultanat d'Oman a faite au Fonds spécial pour le Sommet du Sud, créé par le premier Sommet du Sud en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi des textes issus des Sommets du Sud, conformément au paragraphe 104 du Plan d'action de Doha. Ils ont invité les autres États membres à contribuer également au Fonds spécial comme en a décidé le deuxième Sommet du Sud.

21. Les ministres ont approuvé le rapport de la vingt et unième réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, publié sous la cote G-

77/AM(XVIII)/2006/2, et en ont entériné les recommandations. Ils ont remercié le Président du Comité d'experts pour son engagement continu et se sont félicités des résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero, et ont invité les États membres à participer à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui se tiendra à New York le 15 novembre 2006. Les ministres ont autorisé le Président du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale à conclure et à signer l'accord avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) ainsi que d'autres accords semblables et, à cette fin, l'ont nommé président du Fonds d'affectation spéciale.

22. Les ministres ont approuvé les états financiers du compte pour la coopération économique entre pays en développement du Groupe des 77 publié sous la cote G-77/AM(XVIII)/2006/8, qui ont été présentés par le Président du Groupe des 77, et ont exhorté les États membres qui ne l'ont pas encore fait à redoubler d'efforts pour s'acquitter de leurs arriérés de contributions.

23. Les ministres ont fermement rejeté l'imposition de lois et règlements de portée extraterritoriale et toutes autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales contre les pays en développement, et réaffirment la nécessité impérieuse d'y mettre fin immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures non seulement portent atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international mais aussi menacent sérieusement le libre exercice du commerce et la liberté d'investir. Ils ont par conséquent lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne reconnaisse ni n'applique ces mesures.

24. Les ministres ont condamné l'agression israélienne contre le Liban. Ils demeurent profondément préoccupés par les conséquences économiques, humanitaires, sociales et environnementales de l'agression israélienne. Ils ont estimé à plusieurs milliards de dollars les dommages causés par la destruction systématique et généralisée des villes, des villages et de l'infrastructure nationale du Liban, aggravée par la destruction des secteurs productifs de l'économie. Du fait du manque à gagner et du coût d'opportunité en matière de développement, ce montant est encore plus élevé. Ils ont par conséquent lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte l'assistance nécessaire au Gouvernement et au peuple libanais pour les aider à assurer un relèvement rapide ainsi que la remise en état des infrastructures et la reconstruction du Liban.

25. Les ministres ont également demandé le retrait immédiat d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que des autres territoires arabes occupés. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient entamé à Madrid en 1991, qui vise à assurer une paix globale, juste et durable dans la région conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. Dans ce contexte, ils appuient l'initiative de paix adoptée au sommet arabe tenu à Beyrouth en mars 2002.

26. Les ministres ont condamné la poursuite et l'intensification de la campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien, qui a causé la mort de civils et la destruction généralisée de biens, d'infrastructures et de terres agricoles palestiniens. Les ministres se sont à nouveau déclarés préoccupés par les difficultés croissantes auxquelles fait face le peuple palestinien du fait de l'agression israélienne ainsi que par l'isolement financier et politique croissant imposé à l'Autorité palestinienne par certains membres de la communauté internationale à l'issue des élections

législatives palestiniennes organisées en janvier 2006. Ils ont instamment demandé à Israël, la puissance occupante, de s'abstenir de retenir les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, ce qui aggrave la crise financière que connaît l'Autorité, et ont également demandé à Israël de réparer les dommages causés aux biens et à l'infrastructure palestiniens. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte au peuple palestinien l'assistance dont il a grand besoin.

27. Les ministres ont exprimé leurs vifs remerciements à l'Afrique du Sud pour l'excellent travail et les efforts inlassables qu'elle a entrepris en qualité de pays assurant la présidence du Groupe des 77.

28. Les ministres se sont félicités de l'élection du Pakistan à la présidence du Groupe des 77 pour 2007.
